

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

Était absent excusé : M. Yann MINOT (donne pouvoir à M. Didier BALIVET) ;

Secrétaire de séance : M. Matthieu PRULIÈRE.

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Repas des aînés
- 2 - Conseil d'école
- 3 - Litige avec un administré

II - FINANCES

- 1 - Vote du budget primitif principal 2024 de la Commune (**délibération 2024-03-006**)
- 2 - Affectation du résultat anticipé 2023 sur le budget principal de la Commune 2024 (**délibération 2024-03-007**)
- 3 - Taux des taxes locales (**délibération 2024-03-008**)
- 4 - Construction de la nouvelle mairie / Maison France service / Agence postale communale : avenant n°2, lot n°7, système d'ouverture par l'extérieur (**délibération 2024-03-009**)
- 5 - Isolation salle polyvalente : plus-value pour un pare-vapeur (**délibération 2024-03-010**)
- 6 - Acquisition de deux nouveaux photocopieurs pour l'école et la mairie (**délibération 2024-03-011**)
- 7 - Acquisition d'une boîte à livres (**délibération 2024-03-012**)
- 8 - Validation du tarif de facturation du repas des aînés aux non-bénéficiaires (**délibération 2024-03-013**)

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux en cours
- 2 - Projet cheminement piéton
- 3 - Concours projet école

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Points sur les dossiers en cours

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour initial deux points :

- **7 - Acquisition d'une boîte à livres** (délibération 2024-03-012)

- **8 - Validation du tarif de facturation du repas des aînés aux non-bénéficiaires** (délibération 2024-03-013).

À l'unanimité, les élus acceptent ces ajouts.

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Repas des aînés

L'ensemble des convives a apprécié l'animation et le repas. Le Maire remercie les élus qui se sont investis, soit par la distribution des repas à domicile, soit par le service à table. Il remercie le comité des fêtes pour sa contribution à l'animation.

2 - Conseil d'école

Madame Virginie GROSBOS expose le compte rendu du Conseil d'école du lundi 11 mars 2024.

L'école d'Augy s'inscrit dans le programme de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement « PHARé ».

L'Agence de l'Eau finance un projet de « classe d'eau » pour les enfants de maternelle orienté vers l'écologie en fin d'année.

La commune a participé financièrement pour un tiers à la classe de neige des enfants de CM1 et CM2 qui sont partis à Morzine avec l'école de Briennon-sur-Armançon, soit 4 200,00 €.

Une année 2024 sportive sera proposée aux enfants de l'école : stage d'aisance aquatique pour l'école maternelle, activité « scolympique » lors du passage de la flamme olympique dans l'Yonne, déplacement à pied pour le passage du Paris-Nice à Vaux, éducation au basket en mars-avril, cross organisé le 11 avril prochain, football, découverte du kayak, sortie à vélo au collège Paul Bert.

Dans le cadre de la labellisation E3D (École en Démarche globale de Développement Durable), un projet de création d'un poulailler est envisagé.

Des enfants de l'école participeront à la cérémonie du 8 mai.

Les travaux de changement de l'éclairage de l'école débuteront pendant les vacances de Pâques.

Le Maire ajoute que, malgré un nombre d'enfant élevé, les services cantine et garderie fonctionnent correctement.

3 - Litige avec un administré

Le Maire informe l'assemblée qu'une administrée a éclaté un pneu en reculant sur un trottoir rue Pinon lors d'une manœuvre. Ni son assurance, ni l'assurance de la commune ne prend en charge la facture fournie des deux pneus.

Les élus valident la sollicitation du service juridique de la commune pour répondre favorablement ou pas à la demande de remboursement.

4 - Proposition d'acquisition de parcelles

Le Maire informe l'assemblée qu'un propriétaire est vendeur de terrains en friche. Le notaire a estimé les parcelles de 1000,00€ à 1500,00€ l'hectare. Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la négociation afin d'acquérir quelques réserves foncières au prix de 1 000,00 € l'hectare. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident ce principe.

II - FINANCES

1 - Vote du budget primitif principal 2024 de la Commune

Délibération 2024-03-006 : portant sur le vote du budget primitif principal 2024 de la Commune

Après avoir précédemment fait lecture des balances de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune, le Maire propose le budget primitif du budget principal de la Commune en rappelant les résultats cumulés :

- **Résultats cumulés de fonctionnement** = + 233 661,00 €
- **Résultats cumulés d'investissement** = + 271 964,49 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	220 170,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	74 635,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	365 650,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 252,00
014	Atténuations de produits	8 250,00	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	67 830,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 536,00	73	Impôts et taxes	472 370,00
65	Autres charges de gestion courante	93 704,00	74	Dotations et participations	185 285,00
66	Charges financières	10 236,00	75	Autres produits de gestion courante	26 300,00
67	Charges exceptionnelles	100,00			
TOTAL	DEPENSES	728 646,00	TOTAL	RECETTES	829 672,00
			TOTAL	FONCTIONNEMENT (sur-équilibre)	101 026,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 252,00	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	271 964,49
16.	Emprunts et dettes assimilées	57 149,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 535,38
204.	Subventions d'équipement versées	7 152,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	193 026,00
21.	Immobilisations corporelles	270 982,00	13.	Subventions d'investissement	465 506,00
23.	Immobilisations en cours	612 496,87			
TOTAL	DEPENSES	951 031,87	TOTAL	RECETTES	951 031,87
			TOTAL	INVESTISSEMENT (équilibre)	0,00

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- **approuve**, par chapitre, le budget primitif 2024 de la commune ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- **charge** M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 - Affectation des résultats anticipés 2023

Délibération 2024-03-007 : portant sur l'affectation des résultats anticipés 2023 sur le budget primitif principal 2024 de la Commune

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'instruction M57 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur, validés par les attestations de la DGFIP et présentés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	Commune		Commune		Commune (+ CCAS)	
REPORT 2022		90 837,83		256 427,30		347 265,13
RÉALISÉ 2023	751 879,08	894 702,25	303 256,38	318 793,57	1 055 135,46	1 213 495,82
TOTAUX	751 879,08	985 540,08	303 256,38	575 220,87	1 055 135,46	1 560 760,95
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (avec intégration du résultat 2022 du CCAS)		233 661,00		271 964,49		505 625,49
RESTES À RÉALISER 2023			315 703,00	438 201,67	315 703,00	438 201,67
TOTAUX CUMULÉS	751 879,08	985 540,08	618 959,38	1 013 422,54	1 370 838,46	1 998 962,62
RÉSULTATS DÉFINITIFS		233 661,00		394 463,16		628 124,16

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ces résultats de manière anticipée sur le budget de la commune.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **constate** le résultat cumulé 2023 de la Commune, soit **233 661,00 €**,
- **décide** d'affecter :
 - ♦ + **74 635,00 €** au compte **002** (bénéfice reporté) en recettes de fonctionnement du **budget principal de la Commune 2024**,
 - ♦ + **159 026,00 €** au compte **1068** de la section recettes d'investissement du **budget principal de la Commune 2024**.

3 - Vote du taux des taxes locales 2024

Délibération 2024-03-008 : portant sur le vote des taux des taxes locales 2024

Après avoir voté le budget primitif principal de la Commune et estimé le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget 2024, le Maire propose de maintenir les taux votés au titre de l'année 2023, soit, pour ce qui relève des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties :

- taxe foncière sur le bâti (TFB) :	38,67 %
- taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) :	48,62 %
- Taxe d'habitation (TH) :	9,04 %

Le Maire rappelle que l'augmentation de la valeur de la base locative, ne dépend pas de la Commune.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **décide** de ne pas augmenter, pour 2023, les taux des taxes locales. Ainsi, les taux des taxes foncières sont les suivantes :

- taxe foncière sur le bâti (TFB) :	38,67 % ;
- taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) :	48,62 % ;
- taxe d'habitation (TH) :	9,04%.

- **inscrit** le montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale de **399 082,00 €** au **chapitre 73** ;

- **autorise** le Maire à signer l'État de notification des produits prévisionnels et des taux des taxes directes locales pour 2024 (État 1259).

4 - Construction de la nouvelle mairie / Maison France service / Agence postale communale : avenant n°2, lot n°7, système d'ouverture par l'extérieur

Délibération n°2024-03-009 : portant sur l'avenant n°2 pour le lot 7 de la nouvelle mairie : système d'ouverture par l'extérieur de la porte d'entrée

Le Maire informe les élus que l'entreprise MIROITERIE DU FOULTOT, titulaire du lot n°7 - MENUISERIES EXTÉRIEURES dans la construction de la nouvelle mairie, propose une variante pour l'ouverture par l'extérieur de la porte automatique de la mairie.

Le nouveau devis fait apparaître une plus-value de **190,00 € HT, soit 228,00 € TTC** portant le montant total de l'attribution de ce lot à l'entreprise MIROITERIE DU FOULTOT à **49 268,00 € HT, soit 59 121,60 € TTC** (0,39 % d'augmentation).

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le nouveau devis faisant apparaître une plus-value de **190,00 € HT, soit 228,00 € TTC** portant le montant total de l'attribution de ce lot à l'entreprise MIROITERIE DU FOULTOT à **49 268,00 € HT, soit 59 121,60 € TTC** (0,39 % d'augmentation) ;

- **autorise** le Maire à signer cet avenant n°2 et tout document afférent à ce dossier.

5 - Isolation salle polyvalente : plus-value pour un pare-vapeur

Délibération 2024-03-010 : portant sur le supplément de facturation de l'isolation de la salle polyvalente relatif à l'ajout d'un pare-vapeur

Le Maire explique que le devis initial ne comportait pas la fourniture d'un pare-vapeur, contribuant de façon essentielle à la bonne isolation du mur de la grange à la salle polyvalente.

La société GDI ISOLATION propose un surcoût de 660,00 € HT, dont la moitié sera financée par la subvention du SDEY. La facture sera ainsi portée à **6 239,00 € HT**, soit 6 582,15 € TTC. Le SDEY participe sur la partie éligible au regard des économies d'énergie, sur la dépense hors taxe, soit 2 414,50 €.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le nouveau devis complémentaire de l'entreprise GDI Isolation d'un montant de **660,00 € HT, soit 693,30 € TTC** portant le montant total de ces travaux à **6 239,00 € HT, soit 6 582,15 € TTC** ;

- **autorise** le Maire à signer cette variante et tout document afférent à ce dossier.

6 - Acquisition de deux nouveaux photocopieurs pour l'école et la mairie

Délibération 2024-03-011 : portant sur l'acquisition de deux photocopieurs pour l'école et la mairie et le contrat d'entretien de ces appareils

Les contrats d'entretien des photocopieurs de l'école et de la mairie arrivent à échéance. Leur état oblige à renouveler ceux-ci. L'adjoint au Maire, François CASTELLANI, propose deux devis sur les quatre qui sont parvenus en mairie. Il précise qu'il n'y a pas de possibilité d'obtenir un appareil reconditionné pour l'école chez LAYER.

Société	LAYER		DACTYL KMCL	
	Appareil	Appareil	Appareil	Appareil
	RICOH IM 2702 - A3 - Noir - Neuf (pas possibilité de reconditionné)	RICOH MPC 3004 EXSP - A3 - Couleur - 4 magasins - Reconditionné	KONIKA MINOLTA BIZHUB 287 - Reconditionné	KONIKA MINOLTA BIZHUB C300i - Reconditionné
Lieu	École	Mairie	École	Mairie
Engagement copies NB / Trimestre	5 000	9 000	17 500	
Prix/copie NB sup	0,0052 €	0,0053 €	0,0034 €	0,0034 €
Engagement copies Couleur / Trimestre	-	6 000	-	6 500,00
Prix/copie couleur sup	-	0,0530 €	-	0,0340 €
Forfait Trimestriel	93,00 €	380,70 €	374,40 €	
Prix achat TTC neuf	4 001,94 €	4 506,00 €	5 820,00 €	

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le devis de **DACTYL KMCL** pour l'achat de deux photocopieurs reconditionnés d'un montant de **4 850,00 € HT, soit 5 820,00 € TTC** et la facturation trimestrielle d'un forfait de **374,00 € TTC** pour **24 000 copies noir/blanc et 6 500 couleur** ;

- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document afférent à ce dossier.

7 - Acquisition d'une boîte à livres

Délibération 2024-03-012 : portant sur l'acquisition d'une boîte à livres

Les élus proposent d'installer deux boîtes à livres square Taben-Rodt et sous l'arrêt de bus, à côté de l'école.

Trois modèles et deux devis sont présentés :

	Modèle 1	Modèle 2
EMERAUDE I.D. CREATION	436,15 €	-
ESAT LA WIVRE	830,40 €	752,40 €

Prix TTC

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le devis d'**EMERAUDE I.D. CREATION, entreprise adaptée**, pour l'achat de deux boîtes à livres d'un montant total de **769,07 € HT, soit 922,88 € TTC**, frais de transport compris ;

- **autorise** le Maire à le devis et tout autre document afférent à ce dossier.

8 - Validation du tarif de facturation du repas des aînés aux non-bénéficiaires

Délibération 2024-03-013 : portant sur le tarif de la participation des conjoints n'ayant pas atteint l'âge requis au repas des aînés

La commission Actions sociales a validé au mois de janvier le tarif de facturation du repas des aînés aux personnes non-bénéficiaires. Il est nécessaire de prendre une délibération.

Compte tenu de l'augmentation substantielle du prix des repas, le Maire a proposé de modifier le montant de la participation des conjoints n'ayant pas atteint l'âge requis et de la fixer à 25 €.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** de demander une participation de **25 €** à ce repas pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge requis ;

- **charge** le Maire de faire procéder à la facturation de la participation des personnes non-bénéficiaires de la gratuité au repas des aînés.

III - TRAVAUX

1 - Point sur les travaux en cours

Tonte : Monsieur Castellani informe les élus que la tonte raisonnée a commencé sur l'ensemble du village.

Nouvelle mairie : Les travaux de la mairie avancent bien, les menuiseries sont presque toutes posées. La date prévue pour la fin des travaux s'affine et pourrait être fixée au 1^{er} décembre 2024. Le Maire s'interroge sur un déménagement éventuellement au 1^{er} décembre ou pendant les congés de Noël.

Vidéo protection : L'installation des caméras est programmée début avril.

2 - Projet cheminement piéton

La commission des travaux a commencé à réfléchir au projet en s'attachant à travailler le premier devis reçu. Afin d'évoquer ce dossier avec les riverains concernés, il propose la date du mercredi 10 avril pour le présenter. Il faudra sans doute arrêter un choix de matérialiser ou non le cheminement piéton dans la rue du Coquassier.

3 - Concours projet école

Le Maire souhaiterait avoir la réflexion des élèves de CM1/CM2 concernant le projet d'amélioration de l'espace jeux devant l'école.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Une réunion a eu lieu avec les services de la préfecture.

Défense incendie : tous les 3 ans une vérification doit avoir lieu. Le SDIS n'est plus compétent en la matière. Il convient de s'organiser pour travailler avec un autre prestataire de contrôle.

Accessibilité : nous avons un petit problème de taille, les travaux conduits pour mettre aux normes la salle polyvalente en 2019 ne le sont pas. En effet pour exemple, un urinoir n'est pas à la bonne hauteur. Le Maire va traiter ce sujet avec les experts qui ont validé à l'époque les travaux.

Plan communal de sauvegarde : nous devons le mettre à jour. Il y a lieu de reprendre les noms des différentes personnes qui se trouvent comme intervenants sur le document et de le modifier si besoin. Matthieu PRULIÈRE et François CASTELLANI sont mandatés pour apporter ces corrections.

Règlement local de publicité intercommunale : il s'impose à tous. La compétence est aujourd'hui communale en s'appuyant sur la police du Maire. Nous allons demander de l'aide car certaines publicités ou enseignes sur la commune ne sont pas dans les normes.

Conseil communautaire : le prochain est fixé le 4 avril prochain.

PLUIHM : François CASTELLANI a assisté à une réunion concernant le PLUIHM : ont été abordés les points concernant les dents creuses et le plan d'aménagement durable.

Environnement : la commission communautaire relative à l'environnement s'est tenue mi-mars. Le calendrier de déploiement des PAV (Points d'apport volontaire) sera dévoilé au mois de mai 2024.

Déchetteries : la déchetterie de Val de Mercy va fermer pendant 3 mois.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les évènements à venir sont les suivants :

- Une réunion publique relative au PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation) aura lieu à la salle polyvalente d'Augy le 13 mai 2024 à 17h45 ;

- Le 6 avril échange des graines ;

- Cérémonie citoyenne à 11h 27 avril 2024 ;

- Madame Grosbois est référente ERRE (Élue Rurale Relais de l'Égalité) ;

- Madame Catherine BILLIAT, référente animation, informe les élus qu'il ne sera pas possible d'organiser une séance de cinéma en plein air. D'autres communes sont prioritaires cette année ;

- Le bar de la Tulipe change de propriétaire : la réouverture est prévue le 15 avril 2024. Le Maire remercie monsieur DEMOUSELLE pour ces années passées à Augy. Il souhaite la bienvenue au nouveau propriétaire ;

- La prochaine réunion du **Conseil municipal** est fixée au **mardi 30 avril 2024**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22h30.